

**PROCES-VERBAL  
SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**ARAS**

**Jeudi 1er juillet 2021 à 19h00**

---

Présidence de : Chantal TURIN

**ORDRE DU JOUR :**

**Présidence du Préfet :**

1. Accueil, ouverture de l'assemblée
2. Contrôle des présences
3. Assermentation des membres du Conseil intercommunal et des suppléants
4. Election du/de la Président/e du Conseil intercommunal
5. Election du/de la Secrétaire du Conseil intercommunal

**Présidence du/de la Président/e du Conseil intercommunal :**

1. Election du/de la Vice-Président/e du Conseil intercommunal
2. Election des scrutateurs du Conseil intercommunal
3. Election des scrutateurs-suppléants
4. Election du/de la Secrétaire suppléant/e
5. Election des membres du Comité de direction
6. Election du/de la Président/e du Comité de direction
7. Elections diverses si nécessaire

**Présidence du Préfet :**

1. Assermentation des membres du Comité de direction et du Président
2. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation
3. Communications diverses

Ces opérations se déroulent conformément à la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

Il est constaté que ces nominations au Conseil intercommunal ont été faites régulièrement.  
La liste des délégués est déposée sur le bureau.  
Il a également été constaté que ces élections n'ont donné lieu à aucun recours.

Fonctionne comme secrétaire provisoire : Donatella Orzan

Fonctionne comme scrutateur provisoire : ~~Isabelle Jaquet~~ et Yves Dalebroux

38 conseillers sont présents 16 suppléants <sup>Mme Jaccard</sup> et 3 vice-présidents

9 conseillers sont absents

7 membres du Comité de direction sont présents

1 membres du Comité de direction sont absents

Les conseillers et/ou membres du Comité absents seront assermentés à la première séance du Conseil intercommunal à laquelle ils se présenteront.

Chaque membre du Conseil intercommunal est appelé, solennise la promesse légale, ensuite le Comité de direction et enfin le ou la Président/e du Comité de direction, selon l'article 62 de dite loi.

Est élu/e Président/e du Conseil intercommunal : Chantal Maurer, Nouv.-v. Rolle

Est élu/e Secrétaire du Conseil intercommunal : Donatella Orzan

Est élu/e Vice-président/e du Conseil intercommunal : Philippe Straub, Wintel

Sont élus scrutateurs et scrutateurs suppléants du Conseil intercommunal :

Sucruteurs :

Mme Ken Anderson Sparks, Chavaunes-des-Bois

M. Jean-Christophe Gittel, Pernoy

Suppléants :

~~Mme Zraggen~~

Mme Nathalie Guignard Bidoux, Bassins

Mme Carole Ursch, Lich

Est élu/e Secrétaire suppléant/e : .....

Sont élus au Comité de direction :

Stephanie Schmutz, Myon  
Nonyja Jaccard, Buthigny  
Dominique Bory, La Rippe  
Isabelle Monney, Gland  
Salvatore Nascali, Nies  
Nikon Pulver Piccot, Tannay  
Giorgio Nicello, Rolle

Est élu/e Président/e du Comité de direction de l'Association :

Stephanie Schmutz, Myon

Sont élus membres de la Commission de gestion et des finances :

M. Tendon, Chavannes-de-Bogis  
Mme Etoupe, St-George  
M. Ray, Arzier  
M. Dalebroux, Bimy-Avenex  
M. Zumbach, Arnex

Sont élus membres à la/aux Commission/s suivante/s :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Il est constaté qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé entre le/la Président/e du Conseil intercommunal et le/la secrétaire (selon l'article 12 et 114 de la Loi précitée).

Le procès-verbal est lu et approuvé.

La séance est levée à : 20h

Le Préfet :



Le/la Secrétaire :

